



Affiliée à l'Union Européenne des Syndicats

37 rue Lara – 77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE ☎ 01 60 71 16 62 - 01 64 22 75 63 📧 syndicat@autonome77fpt.org

BULLETIN : d'Adhésion Renouvellement pour l'année 2018

CREDIT D'IMPOT

imposable et non imposable, vous ne payez en réalité qu'un TIERS du montant de votre cotisation

Ex : une adhésion de 130 euros, vous coûtera réellement 44,20 euros

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

C.P. : Ville :

Tél. Dom. : .../.../.../.../... Tél. Portable : .../.../.../.../... Mail :

Collectivité (nom et ville) :

Je désire recevoir les infos du mois par mail :@.....

J'autorise la transcription de mon nom dans un fichier informatisé et l'exploitation de celui-ci, le tout conformément aux dispositions arrêtées par la C.N.I.L.

BAREME ADHESION 2018

**Cotisation annuelle = Salaire de base brut (1^{ère} ligne du bulletin de paye) X 0,75 X 12 mois
100**

Pour les retraités : 50 % de la cotisation des actifs

D'après le barème indiqué ci-dessus, ma cotisation pour l'année 2018, s'élève àEuros.

Je règle le montant par chèque à l'ordre de la **FA-FPT 77** que j'adresse au **37 rue Lara – 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE**

Je règle par prélèvement annuel ou mensuel en remplissant l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je règle par virement de banque à banque au Crédit Agricole IBAN : **FR76 1870 6000 0000 0232 9573 123** lors du virement je mentionne **IMPÉRATIVEMENT** mes nom et prénom et je renvoie mon bulletin d'adhésion rempli (par mail ou voie postale)

MANDAT DE PRELEVEMENT FA-FPT 77 : FR50222488184

Je soussigné (e), autorise la **FA-FPT** de Seine et Marne à prélever la somme de € (montant annuel de la cotisation). (joindre RIB pour nouvelle adhésion ou changement banque)

Un seul prélèvement

mensuellement (pour les renouvellements, le montant des prélèvements mensuels est calculé sur le nombre de mois restants pour l'année)

Numéro IBAN FR|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

Numéro BIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **De préférence fournir un RIB**

Fait àle

Signature :

★Je prends connaissance qu'en fin d'année, je recevrai ma demande de renouvellement pour l'année à venir.

Mesures fiscales :

- o Si vous bénéficiez du régime commun (réduction forfaitaire de 10 % pour frais), vous avez droit à un crédit d'impôt égal à **66 % du montant de la cotisation syndicale** (pour les non-imposables remboursement des 66 %)
- o Si vous optez pour la réduction des frais réels de votre salaire, vous pouvez porter dans le montant des frais déduits, le montant de votre cotisation syndicale.